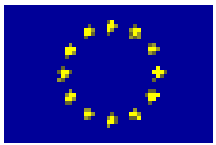


Le Programme Tempus

Session Gestion de la subvention La Convention de la subvention

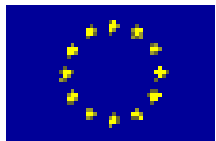
Réunion des représentants de projet
Berlin, septembre 2004



Agenda

1. Structure et paiement
2. Conditions et annexes
3. Le cycle de paiement

► Questions



Structure de la Convention

I Conditions particulières

II Conditions Générales

Annexe I Description de l'action

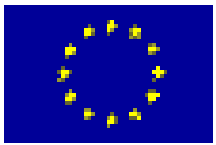
Annexe II Budget prévisionnel de l'action

Annexe III Rapports d'avancement et états financiers

Annexe IV Fiche d'identification bancaire

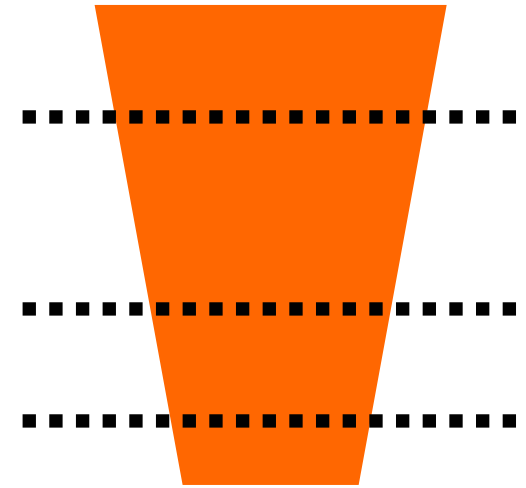
Annexe V Lignes directrices pour l'utilisation de la subvention

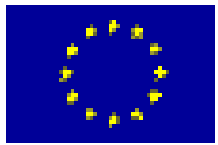
Annexe VI Déclaration d'exemption de la TVA



Hiérarchie

- 1 Les conditions particulières
prévalent sur les autres parties
- 2 Les conditions générales
- 3 Les annexes
- 4 Le Guide du Candidat n'a pas de valeur contractuelle
- 5 Le proposition de Projet n'a pas de valeur contractuelle



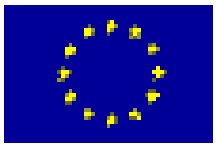


Conditions particulières:

Qu'est-ce qui est important ?

- ▶ Cofinancer le projet
- ▶ Eligibilité des activités et coûts !
- ▶ Qui peut bénéficier de la subvention ?
- ▶ Quel est le budget et quelle flexibilité y a-t-il?
- ▶ Quand sont faits les paiements ?
- ▶ Quand doit-on soumettre les rapports ?
- ▶ Peut-on changer le compte bancaire ?
- ▶ A qui doit-on écrire ?

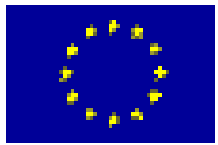




Conditions particulières:

Qu'est-ce qui est important ?

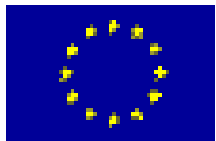
- ▶ Responsabilité
- ▶ Suspension et force majeure
- ▶ Passation des marchés
- ▶ Coûts éligibles et inéligibles
- ▶ Demandes de paiement
- ▶ Détermination de la subvention finale
- ▶ Recouvrement
- ▶ Contrôles et audits



Annexe I : Description de l'action

Qu'est-ce qui est particulièrement important ?

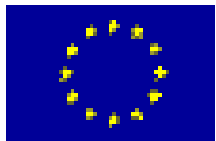
- ▶ L'objectif
- ▶ Les institutions participantes
- ▶ Les institutions destinées à recevoir de l'équipement
- ▶ Les experts participants
- ▶ Les clauses spéciales



Annexe II : Budget prévisionnel de l'action

Qu'est-ce qui est particulièrement important ?

- ▶ Les lignes budgétaires
 - ▶ Le coût total de l'action (A.4 de la Convention)
 - ▶ Le maximum de la bourse Tempus (A.3 de la Convention)
- ➔ Informations complémentaires lors de la session sur les règles financières**

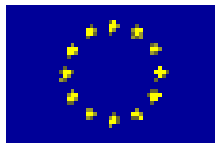


Annexe III : Rapports d'avancement et états financiers

Qu'est-ce qui est particulièrement important ?

- ▶ Un rapport à chaque étape
- ▶ Les dates limites
- ▶ Sur quoi faut-il rendre compte ?

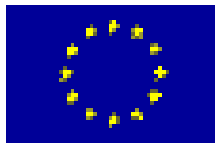
➔ Informations complémentaires lors des sessions suivantes



Annexe IV : Fiche d'identification bancaire (Third Party Fiche)

Qu'est-ce qui est particulièrement important ?

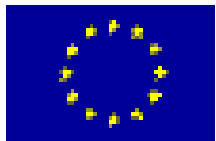
- ▶ Les paiements seront faits sur le compte bancaire mentionné
- ▶ Changer de compte bancaire



Annexe V : Lignes directrices pour l'utilisation de la subvention

Qu'est-ce qui est particulièrement important ?

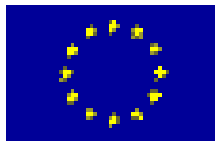
- ▶ Modifications d'institutions
 - ▶ Règles pour chaque ligne budgétaire
 - ▶ Pièces justificatives
 - ▶ Demandes de paiement
- ➔ Informations complémentaires lors de la session sur les règles financières



Annexe VI : Déclaration d'exemption de la TVA

Qu'est-ce qui est particulièrement important ?

- ▶ Nécessaire pour éviter la TVA sur l'équipement
- ▶ Contacter les Bureaux nationaux Tempus (NTO) en début de projet pour connaître la réglementation locale sur la TVA et les droits de douane
- ▶ Les procédures sont longues

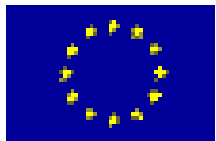


Cycle de paiement

Une demande de paiement doit accompagner le 2ème rapport et le rapport final

1er préfinancement = 60% du montant de la subvention
Tempus dans les 45 jours maximum, après :

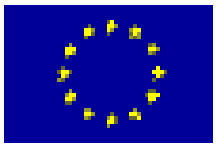
- ▶ Signature de la Convention
- ▶ Réception et approbation de la garantie financière lorsque requise



Cycle de paiement

2ème préfinancement = 30% du montant de la subvention
Tempus dans les 45 jours maximum, après :

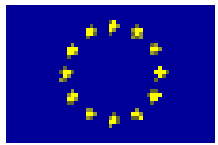
- ▶ 70% du 1er préfinancement consommé
- ▶ L'approbation du 2ème rapport
- ▶ La réception de la demande de paiement pour le 2ème préfinancement
- ▶ La réception et l'approbation de la garantie financière lorsque requise



Cycle de paiement

Le solde = jusqu'à un maximum de 10% du montant maximal de la subvention Tempus, 15 jours après :

- ▶ L'approbation du Rapport Final (y compris l'évaluation de toutes les dépenses)
 - ▶ La réception de la demande de paiement du solde
- ➔ Le cycle des rapports sera développé lors de la session sur les activités et les résultats



Introduction aux sessions suivantes

- ▶ Introduction générale au cycle de votre projet
- ▶ Des conseils pour vos comptes rendus
- ▶ Rapport financier
- ▶ Rubriques budgétaires
- ▶ Plafonds budgétaires
- ▶ Modification à la Convention